

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH**

**Séance ordinaire du 13 octobre 2021 à 18h00, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

**Etaient présents :**

BECKER Patrick	DEUTSCH André	FATTORELLI Viviane
COLIN Jean-Marie	MEDVES Jean-François	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	REBSTOCK-PINNA Alexandra	FREYBURGER Julien
HERFELD Marie-Laurence	ABATE Patrick	PAULY Elsa
KASPAR-COTRUPI Angèle	ACKER Christine	KOWALCZYK Maryline
LUCCHINI Marc	BALCERZAK Roland	SCHIVRE Marc
MELEO Guy	BAUR Denis	TACCONI Pierre
POUGET Clémence	FEUVRIER Alieth	
RENAUX Patricia	HERGAT Michel	
SCHULTZ Laurent	LANGMAR Déborah	
VEINNANT Bernard	MATHIEU Bertrand	
ZIEGLER Damien	PAQUET Michel	
BARRILARO Jérémy	RECH Serge	
BERNARDI Alessandro	ZENNER Bernard	
CORAZZA Jean-Luc	BRUSCO Stéphane	

Arrivée de Monsieur ABATE Patrick pendant le point 2.  
Sortie de Monsieur ZENNER Patrick après le vote du point 8.

**Procurations :**

ANDRE René	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	FERRERO Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
WEIS Mathieu	a donné procuration à	HERFELD Marie-Laurence
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
TSCHIERSCH Laurent	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ROBINET David	a donné procuration à	PAQUET Michel
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
ZENNER Bernard	a donné procuration à	ACKER Christine (à partir du point 9)
GUERMANN Bernard	A donné procuration à	FATTORELLI Viviane

**Absents excusés :**

DEISS Murielle	ENGELMANN Fabien	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
VETZEL Caroline			

**Absents non excusés :**

BEY Michèle	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie
WATRIN Audrey	FRADELLA Cédric	SEGURA Olivier	

La séance débute à 18h11.

**Début de la séance :**

**Membres en exercice : 41**  
**Présents : 23**  
**Procurations : 7**  
**Absents : 11**

**Pendant le point 2 :**

*Arrivée de Monsieur ABATE Patrick pendant le point 2.*

**Membres en exercice : 41**  
**Présents : 23**  
**Procurations : 7**  
**Absents : 11**

**Au point 3 :**

**Membres en exercice : 54**  
**Présents : 33**

Procurations : 10  
Absents : 11  
Au point 4 :

Membres en exercice : 56  
Présents : 35  
Procurations : 10  
Absents : 11

Au point 5 :

Membres en exercice : 60  
Présents : 38  
Procurations : 11  
Absents : 11

Départ de Monsieur ZENNER Patrick à la fin du point 8.

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 60  
Présents : 37  
Procurations : 12  
Absents : 11

La séance est levée à 19h02.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU  
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU  
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU  
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU



**POINT 5 – DELIBERATION N°2021/I-51 - REVALORISATION SALARIALE D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 11 février 2010 créant l'emploi de chargé d'études TCSP pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Vu l'avenant au contrat à durée indéterminée fixant la rémunération à l'indice brut 464, majoré 406, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 9 juin 2021 ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la modification de l'emploi et la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de modifier le poste et de créer l'emploi de « responsable du projet TCSP » ;
- de fixer la rémunération de l'emploi de « responsable du projet TCSP » à l'indice brut 518, majoré 445, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Le Bureau Syndical du 22 septembre 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel en date du 6 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de modifier le poste et de créer l'emploi de « responsable du projet TCSP » ;
- de fixer la rémunération de l'emploi de « responsable du projet TCSP » à l'indice brut 518, majoré 445, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 14 octobre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER